



ARRETE N° 2026.00130

Régie de recettes du Centre Schweitzer Nomination de Mathilde BURILLE en qualité de mandataire

Le Maire de la Commune de Kayzersberg Vignoble,

Vu la décision n° 2023.00057 en date du 15 mai 2023 instituant une régie de recettes pour le Centre Schweitzer ;

VU la nomination de Mme Mathilde BURILLE en qualité d'agent d'accueil et de médiation du Centre Schweitzer à compter du 1^{er} avril 2026 ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 3 mars 2026 ;

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 3 mars 2026 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 mars 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Mme Mathilde BURILLE est nommée mandataire de la régie de recettes du Centre Schweitzer à compter du 1^{er} avril 2026 pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de cette-ci.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 4321-10 du code pénal.

Le mandataire doit encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Mme Mathilde BURILLE ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds.

Article 4 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-AB-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le comptable public assignataire de la commune de Kayzersberg Vignoble.
- L'intéressée.

Fait à Kayserberg Vignoble, le 05/03/2026

Le Maire,

M. Schwartz

Martine SCHWARTZ



Signature du régisseur titulaire

Précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Théophile LITZLER

Vu pour acceptation

[Signature]

Signature du mandataire suppléant

Précédée de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Pierre SCHNEYLIN

Vu pour acceptation

[Signature]